



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 02 JUILLET 2025

N°024_2025

DATE DE LA CONVOCATION :
25/06/2025
DATE D’AFFICHAGE :
25/06/2025

Nombre de membres

En exercice : 15
Présents : 12
Absent : 2
Ayant donné procuration : 1

OBJET : Création d’un emploi permanent et mise à jour du tableau des effectifs

L’an **DEUX MILLE VINGT CINQ** et le **deux**, à vingt heure douze, le Conseil Municipal de la Commune de LA BASTIDONNE s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de **JUILLET** sous la présidence d’**Emma LEON, Maire** et la désignation de Monsieur Jacques DECUIGNIERES en qualité de secrétaire de séance.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs, Emma LEON, Jean Charles BARBANT, Jacques DECUIGNIERES, Thierry DELESCLUSE, Gérard GRELET, Amelle HAFAFSA, Alexandre HAYEK, Éric LEVANTIS, Vincent MARTIN, Thomas NERVI, Hugues SERVIERE, Laure VINCENT.

Absents ayant donné procuration :

Sandrine PEREIRA à Vincent MARTIN

Absents :

Lou LOMBARD
Laurence PETIT

Exposé des motifs

Un agent occupait le poste d’agent d’entretien polyvalent au service entretien, au grade d’adjoint technique territorial à temps non complet (28 heures). L’agent est parti à la retraite au 1er janvier 2025.

Le poste étant actuellement vacant, il est donc nécessaire de créer un emploi permanent afin qu’un agent assure les missions d’agent d’entretien polyvalent :

- aide cuisinière ;
- agent d’entretien des bâtiments communaux ;
- remplacement ponctuel à la garderie périscolaires.

Il est proposé de créer :

- 1 poste d’adjoint technique territorial à temps non complet (30 heures)

Il est proposé de modifier en conséquence le tableau des effectifs, comme proposé en annexe.

Article 1 : Création et définition de la nature du poste

Il est créé un poste d’agent technique polyvalent au service entretien au grade d’adjoint technique, à compter du 01 septembre 2025, dans le cadre d’emplois des adjoints techniques, accessible selon les conditions de qualification définies par le statut, pour exercer les fonctions de :

- Adjoint technique polyvalent

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d’emplois des adjoints techniques, au grade d’adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C,

Conformément à l’article L.2 du Code général de la fonction publique, les emplois permanents des collectivités et établissements sont occupés par des fonctionnaires. Toutefois, dans l’hypothèse d’un recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions proposées pourront être exercées par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées aux articles L.332-8 à L.332-14 du Code général de la fonction publique.



COMMUNE DE LA BASTIDONNE	Envoyé en préfecture le 04/07/2025
République Française Département Du Vaucluse F-84120 LA BASTIDONNE	Reçu en préfecture le 04/07/2025 Publié le ID : 084-218400109-20250702-24_2025_EFFECT-DE
Tél: 04.90.09.63.95 Mail: mairie@la-bastidonne.fr	

Le contractuel recruté devra justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur de la restauration scolaire et de l'entretien ménager dans les bâtiments communaux d'au moins 1 an.

Article 2 : Temps de travail

L'emploi créé est à temps non complet pour une durée de 30 heures hebdomadaire.

Article 3 : Crédits

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Article 4 : Tableau des effectifs

Le tableau des effectifs de la collectivité est modifié en ce sens et joint à la présente délibération.

Visas :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L332 et L422-28 ;

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels ;

VU le budget de la collectivité ;

VU le tableau des effectifs existant

CONSIDÉRANT, qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire au besoin au service d'entretien, que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des adjoints techniques

Au vu de ce qui précède, oui l'exposé de Madame La Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A L'UNANIMITE

- ▶ **Approuve** la création d'un emploi permanent
- ▶ **Actualise** le tableau des effectifs ci-annexé
- ▶ **Autorise** Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement
- ▶ **Que** les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal – Chapitre 012

Fait à La Bastidonne,
Le 2 juillet 2025.



Le Secrétaire de séance,
Jacques DECUIGNIERES.